

Club de Bridge MONT-SAINT-AIGNAN BOIS-GUILLAUME

Assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2020

Compte-rendu

Cette assemblée générale extraordinaire a pour objet la modification des statuts actuels .

Le projet des nouveaux statuts a été envoyé le 30 août 2020 aux membres du club avec la convocation à l'assemblée générale extraordinaire.

Le président Jean-Louis BION rappelle que le lundi 21 septembre 2020 nous n'avons pas pu réunir le quorum des deux tiers des voix plus une.

L'AGE de ce jour (art.9) ne requiert aucun quorum les décisions seront prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés.

Les membres présents sont au nombre de 63 et ceux représentés de 58.

Les principales modifications menées par Alain VASSAL et son équipe avec l'aide de Francis BIDAULT sont présentées : modification du nom du club (art 1), élection de liste complète (art 17), école de bridge (art 20) et leur raisons explicitées.

Lors de de cette assemblée a été prise en compte la modification demandée par Alain De Saint BLANCARD de l'article 8 : *"Le vérificateur aux comptes remettra son rapport au Conseil d'Administration qui en extraira les éléments contestables. Le trésorier en fera part à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'année écoulée."*

Les nouveaux statuts soumis au vote ont recueilli l'approbation de l'ensemble des présents et représentés moins deux abstentions et une voix contre.

Le Président remercie l'ensemble des votants et clôt la séance.

Alain VASSAL

Jean-Louis BION

Membre du conseil d'administration

Président